



VILLE DE VERNOUILLET 78540

Délibération N° 2022-094

LE VINGT ET UN SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT DEUX A 19H30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni Salle Polyvalente, Place de la Mairie, 78540 VERNOUILLET en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal COLLADO, Maire.

PRÉSENTS: M. COLLADO Pascal, Mme CALAIS Bernadette, M. COMBARET Nicolas, Mme PELATAN Gaëlle, M. BAIVEL Laurent, M. TEISSEDRE Hubert, Mme MARTIN Isabelle, M. LETTERON David, Mme JACQUET Janine, M. SAGET Patrick, M. LARCHER Stéphane, Mme OUIDDIR Malika, Mme JONDEAU Carine, M. EUVRARD Antoine, M. AOUES Karim, Mme LARRIBAU-GAUFRÈS Henriette, Mme DADOUCHE Assya, M. DAVID Edouard, M. MOUGENOT-PELLETIER Jordane, Mme LOPEZ-JOLLIVET Marie-Hélène, me MARTELOT Véronique, M. BOMPARD Jean-Marc, Mme MOSTOWSKI Nathalie.

REPRÉSENTÉS: Mme de VAUMAS Charlotte représentée par Mme CALAIS Bernadette, M. de MONTGOLFIER Luc représenté par Mme PELATAN Gaëlle, M. SARRAT Eric représenté par M. COMBARET Nicolas, Mme ROUX Lutgart représentée par M. BAIVEL Laurent, Mme LOEMBE Sandrine représentée par M. TEISSEDRE Hubert, Mme LECOCQ Vanessa représentée par Mme MARTIN Isabelle, Mme SANTOS Cory représentée par M. LETTERON David, Mme LOUBRY Brigitte représentée par Mme MARTELOT Véronique, M. CISSÉ Matenin représenté par Mme LOPEZ-JOLLIVET Marie-Hélène.

ABSENT EXCUSÉ: M. CALLEJA MATE Louis.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Malika OUIDDIR

Date de convocation

15/09/2022

Nombre de conseillers :

Date d'affichage :

15/06/2022

En exercice : 33 Présents : 23 Votants : 26

Rapporteur: Antoine EUVRARD

MODIFICATION TARIFS OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques précise que l'occupation ou l'utilisation du domaine public à des fins privatives et commerciales donne lieu au paiement d'une redevance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.2122-1, 2122-2, L. 2125-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la délibération n° 2021-113 du Conseil Municipal en date du 8 décembre 2021 relative aux tarifs d'occupation du domaine public,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Aménagement et Développement Durable,

Accusé de réception en préfecture 078-217806439-20220921-2022-094-DE Date de télétransmission : 23/09/2022 Date de réception préfecture : 23/09/2022



Considérant qu'il est nécessaire de réduire de 50 € le tarif d'occupation du domaine public du forfait week-end du vendredi au dimanche des marchés à thème et ce afin de permettre au plus grand nombre de commerçants d'accéder à la location d'un chalet dans le cadre de l'organisation du marché de noël,

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE le forfait week-end des marchés à thème à 200 € pour la mise à disposition d'un chalet.

DIT que les autres tarifs et modalités restent inchangées.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le :

Et de la publication le

POUR EXTRAIT CONFORME LE MAIRE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.